



COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq octobre à dix-neuf heures et sept minutes, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en la salle du Conseil à Mouzeil, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : **16**

Nombre de délégués présents
(titulaires et suppléants) :
14 (jusqu'à 20h55)

Nombre de délégués participant au vote :

- **10 + 3 pouvoirs** (de 19h07 à 20h55)

Titulaires présents :

Elue Couffé : Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU.

Elu Le Cellier : Michaël DAVID, Céline ORTHION.

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI.

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER.

Suppléants présents :

Elues Couffé : Cécile COTTINEAU, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Elues Ligné : Anita MENET, Guillaume NIEL.

Titulaires absents excusés :

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Aurélia AUDRAIN

Elu Ligné : Maurice PERRION (Pouvoir à Anita MENET)

Elu Mouzeil : Daniel MOULIN

Elus Couffé : Daniel PAGEAU (Pouvoir à Cécile COTTINEAU), Frédéric DELANOUE (Pouvoir à Eugénie MBILEMBI BOMODO)

Suppléants absents excusés :

Elues Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL.

Elus Le Cellier : Alice BAUDEL, Didier PICAT, Alix ERMENEUX, Stéphanie HERBETTE.

Elues Ligné : Mélanie BRIAULT, Aurélie DUVAL.

Elues Mouzeil : Marie RAFFIN, Michel PAGEAU, Marina JULIENNE, Nathalie TRUIN.

Secrétaire de séance : Stéphanie BÉRITAULT

2022-33 CONVENTIONNEMENT SDIS – ANNEXE 1

L'ensemble des collectivités, dont le SIVOM du secteur de Ligné conventionnent déjà avec le SDIS pour l'accueil gracieux des enfants des sapeurs-pompiers qui partent en intervention. L'association « Le Coin des Enfants », qui gérait l'APS ALSH de Ligné n'avait pas conventionné avec le SDIS. Suite à la reprise de ce service par le SIVOM en juin dernier, il convient désormais d'acter la convention en annexe 1.

Après étude de la convention jointe en annexe 1 à la convocation du Comité syndical de ce jour, les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;



– Anne-Marie CORDIER, Présidente

N° 2022/71

- **AUTORISENT** la Présidente à appliquer le principe de gratuité de l'accueil des enfants induit par la signature de cette convention.

Pour extrait conforme aux registres,

La Présidente,

Mme CORDIER Anne-Marie


SIVOM du Secteur de l'Agriculture
3 place de la Fontaine
TÉL 02 35 34 34
sivomligne@orange.fr